

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune d'HESDIN  
SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de décembre à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le neuf décembre deux mil vingt et un.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2021.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Madame Laurence DUPIRE, Messieurs Bernard GUILBERT, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

**Procurations** : Mme Laurence DUPIRE à M. Marco PUAUX  
M. Bernard GUILBERT à Mme Véronique FIOLET  
M. Guy REGNIER à M. Matthieu DEMONCHEAUX  
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

**Absent non excusé** : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 19h30

Fin de séance : 20h33

**Objet : Autorisation de signature d'un avenant avec Mme Nathalie T'KINT dans le cadre d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et maintenance du patrimoine de la ville**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°20210216-06 ayant pour objet le lancement du Marché de Maîtrise d'Œuvre pour le programme pluriannuel de restauration et maintenance du patrimoine de la Ville d'Hesdin.

Monsieur le Maire rappelle également que la mission de Maîtrise d'œuvre a été attribuée le 22 juillet 2021 à Madame Nathalie T'KINT, agissant pour la SARL Agence Nathalie T'KINT dont le siège social est au 23 rue Princesse à Lille selon le prix global suivant :

**Tableau récapitulatif de l'offre globale pour le programme (2021-2026)**

<b>MISSION – TRAVAUX</b>	<b>%</b>	<b>MONTANT HT</b>
MISSION MOE (4 édifices classés et inscrits MH) ETUDES-TRAVAUX		271 400,00 €
DIAGNOSTIC SANITAIRE (diagnostic 1 + 2 + 3 + 4)	F	30 000,00 €
MISSION COMPLEMENTAIRE DOSSIERS URBANISME (4 édifices)	4F	9 300,00 €
MISSION COMPLEMENTAIRE DOSSIERS SUBVENTION (4 édifices)	4F	3 600,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>314 300,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>		<b>62 860,00 €</b>
<b>TTC</b>		<b>377 160,00 €</b>

Monsieur le Maire informe d'échanges avec Monsieur Arnaud Baudel, Directeur Général de la Société « Histoire & Patrimoine » premier développeur immobilier des Territoires, spécialisée dans la rénovation de bâtiments anciens dans toute leur dimension patrimoniale. Monsieur le Maire précise que le Refuge de l'Abbaye de Saint-André, lequel fait partie des quatre édifices pour lesquels Madame Nathalie T'KINT s'est vu attribuer la mission de Maîtrise d'œuvre, correspond tout à fait aux types de bien sur lesquels « Histoire & Patrimoine » exerce son cœur de métier. Un beau projet de restauration et de mise en valeur pourrait y être réalisé.

Monsieur le Maire propose donc d'établir un avenant avec Nathalie T'KINT afin de modifier les dispositions de l'article 1 du CCAP lesquelles prévoyaient que le Patrimoine Hesdinois concerné par le marché de maîtrise d'œuvre était constitué des 4 édifices suivants :

- L'église Notre-Dame
- La Chapelle de l'Hôpital Saint-Jean
- Le Beffroi/Hôtel de Ville
- Le Refuge de l'Abbaye de Saint-André.

La modification proposée consiste donc au retrait de l'édifice « Refuge de l'Abbaye de Saint-André » du Patrimoine Hesdinois concerné par le présent marché, Madame Nathalie T'KINT ayant donné son accord de principe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :**

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer un avenant avec la SARL Agence Nathalie T'KINT dont le siège social est au 23 rue Princesse à Lille,**
- **DE DIRE que cet avenant a pour objet de retirer du programme pluriannuel la mission de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la restauration de l'édifice « Refuge de l'Abbaye de Saint-André »,**
- **DE DIRE que le montant de l'offre globale est inchangé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document y afférent.**

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le quinze décembre deux mil vingt et un.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Matthieu DEMONCHEAUX.

